

**DRIHL**  
Direction régionale et interdépartementale  
de l'hébergement et du logement

avec



**France  
Rénov'**

Le service public pour mieux  
rénover mon habitat

# Présentation du service public France Rénov'

## Un nouveau service public

*Information, conseil et accompagnement des particuliers aux travaux  
d'amélioration de leurs logements*

### **Simplifier et être visible**

- Accès égal à l'information
- Accompagnement de tous les citoyens
- Accompagnement renforcé des ménages les plus modestes

### **Mieux informer et conseiller**

- Service gratuit et indépendant
- En réseau sur l'ensemble du territoire
- Proximité au quotidien

### **Mieux accompagner**

- 3 étapes quelque soit le projet :
- Je m'informe
  - Je suis accompagné par un professionnel
  - Je réalise mes travaux et bénéficie d'aides financières

**DRIHL**  
Direction régionale et interdépartementale  
de l'hébergement et du logement



## Un parcours simplifié

*Un point d'entrée unique national et une implantation territoriale*

### National

Plateforme **France Rénov'**  
et  
Numéro national  
0 808 800 700

- Je suis informé, conseillé et orienté sur les travaux et aides financières
- Je peux obtenir des informations sur le suivi d'un dossier MaPrimeRénov' ou une aide de l'Anah ou être assisté



### Territorial



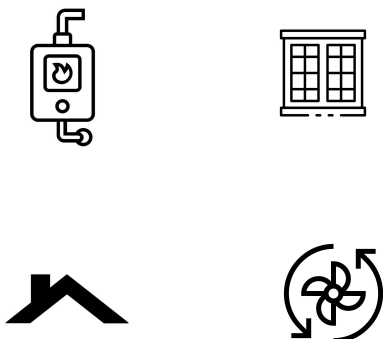
0 800 006 075  
[contact.grandparis@soliha.fr](mailto:contact.grandparis@soliha.fr)  
[www.soliprojet.fr](http://www.soliprojet.fr)

- Je suis informé
- Je suis conseillé
- Je suis orienté ou accompagné

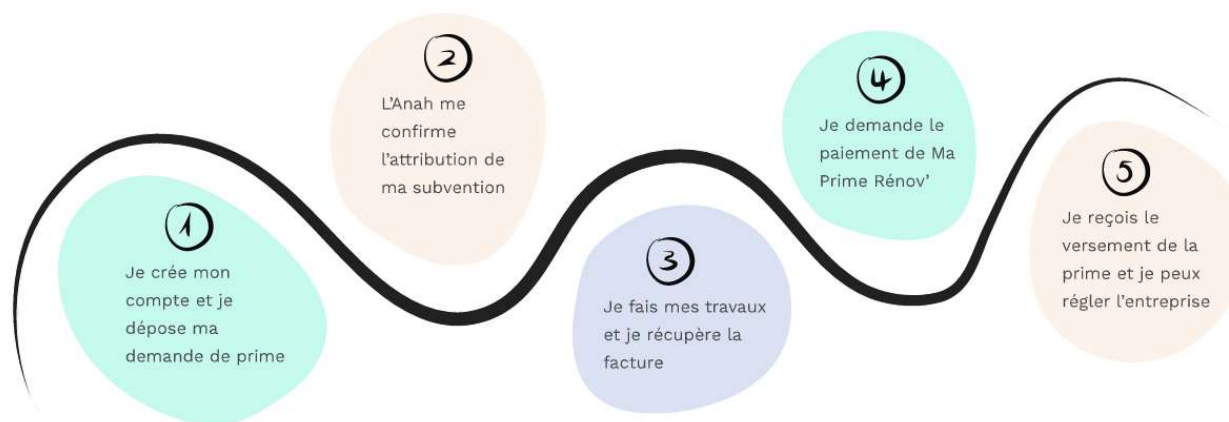
# Une démarche simplifiée pour la rénovation « par geste »

## Une dématérialisation guidée

Décision du projet de  
travaux



Plateforme France **Rénov'**



# Être accompagné et maîtriser son projet global de rénovation

*Accompagnement financé par l'Anah*

- Un accompagnement pluridisciplinaire
- Une visite avant et après travaux
- Un suivi pendant les travaux
- Une aide à la prise en main du logement



Technique  
Financier  
Administratif  
Social

Mon  
Accompagnateur  
**Rénov'**



Opérateurs  
habilités dans le  
département



## Illustrations de rénovations globales accompagnées et financées

Minimum **35 % de gain énergétique**  
Aide maximum de l'Anah de 50 % pour l'habitat individuel et 25 % pour la copropriété

